

« A Lyon, le 17 mai 1782.

« Monseigneur,

« Dans le nombre des circonstances relatives au séjour de M. le comte du Nord en cette ville, j'en ai omis deux dont je crois devoir avoir l'honneur de vous rendre compte.

« Quelques personnes privées de leur liberté pour fait de mauvaise vie ayant trouvé le moyen de faire parvenir des placets à M^{me} la comtesse du Nord, cette princesse touchée de commisération, me demande s'il était possible d'abrégier leur peine. J'en parlai à M. le Président Dugas, lieutenant criminel qui n'y vit point d'inconvénient et en considération de la demande de M^{me} la comtesse du Nord, le jour de son départ il fit élargir cinq de ces prisonniers, gens de mauvaise vie à la vérité, mais n'étant chargés d'aucun délit qui les mit dans le cas de subir un jugement emportant peine afflictive, de manière que la grâce qui leur a été accordée, aboutit à devancer de quelques jours le moment de leur liberté. Le même jour et par les mêmes motifs, je fis également sortir de prison seize filles publiques que j'y avois fait conduire la veille de l'arrivée de M. le comte du Nord, pour avoir été trouvées dans différentes rues y causant du scandale, et du tapage. Je les avois fait retenir d'accord avec MM. les Juges de la sénéchaussée, selon l'usage pratiqué en pareil cas, et pour assurer encore mieux la décence et la tranquillité publiques dans une occasion si intéressante.

« L'autre circonstance dont je dois avoir l'honneur de vous informer, Monseigneur, concerne un soldat de la compagnie du Guet. Cet homme, Russe de nation, se trou-